



Département de l'Énergie et des Mines
Direction des Ressources des Affaires
Générales et des Systèmes d'Information

Rabat, le 05 AOUT 2021

ERRATUM N°1

OBJET/ : Erratum au dossier d'Appel d'offre n°4/2021/DRAGSI

REF/ : Page de garde, Article 30 du CPS, l'article 34 relatif au Bordereau des Prix-Détail Estimatif, la page de garde du RC, l'article 7 du RC et le modèle d'acte d'engagement.

J'ai l'honneur de vous faire part des rectifications, ci-dessus référencées, introduites au niveau du dossier d'appel d'offres mentionné ci-dessus, (les modifications sont portées en rouge) :

CPS

Page de garde :

.....

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 4/2021/DRAGSI

Du 09/09/2021 à 11 heures

.....

ARTICLE 30 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DEFINITION DES PRIX

.....

Prix n°2 : Maintenance corrective des ascenseurs :

Elle a pour objet, à la suite d'une défaillance, de remettre l'équipement en état de fonctionnement.

Dans ce but, le titulaire du marché s'engage à :

- Déléguer sur place dans les délais prévus ci-après, un technicien compétent ;
- Réparer ou remplacer toutes les pièces jugées défectueuses.

Le technicien du titulaire est seul habilité à prévoir s'il doit réparer ou changer la pièce pour que les équipements restent dans les meilleures performances.

Au cours de ces interventions le titulaire procédera notamment aux opérations suivantes :

- Vérification de l'état général du système ;
- Diagnostic des pannes ;
- Entretien des parties mécaniques et électriques ;
- Réparation et /ou remplacement des pièces de rechange ;
- Essais de fonctionnement ;
- Nettoyage interne et externe ;
- Réglages et étalonnages.

Les prestations de maintenance corrective sont couvertes par une rémunération classée en trois niveaux en fonction de l'importance de la pièce ou la prestation à exécuter pour la remise en état de l'ascenseur.

A. Maintenance curative niveau I :

La maintenance curative **niveau I** concerne les interventions de dépannage mineur, suite à une réclamation du maître d'ouvrage, sans changement de pièces défectueuses ou qui ont subi de l'usure, conformément à la liste ci-après.

B. Maintenance curative niveau II :

La maintenance curative **niveau II** concerne la réparation ou changement de pièces défectueuses, conformément à la liste ci-après.

C. Maintenance curative niveau III :

La maintenance curative **niveau III** concerne la réparation ou changement de pièces défectueuses, conformément à la liste ci-après.

N°	Liste des prestations et des pièces de rechange
1	<i>Maintenance corrective niveau I (sans remplacement de pièces de rechange)</i>
1.1	Dépannage d'urgence
1.2	Déblocage d'un usager d'ascenseur
1.3	Ajustage des niveaux de porte palier
1.4	Fixation réglage et ajustage de toute pièce en décalage
1.5	Réarmement et mise en service d'un ascenseur
2	<i>Maintenance corrective niveau II (réparation et ou changement de pièces de rechange)</i>
2.1	Voyant d'appel
2.2	Bouton d'envoi cabine
2.3	Bouton d'appel palier
2.4	Shunte de porte cabine
2.5	Shunte de porte palier
2.6	Cellule photo électrique
2.7	Serrure électromécanique de porte
2.8	Garniture des coulisseaux
2.9	Câble d'entraînement
2.10	Câble de traction à âme textile
2.11	Détecteur magnétique
2.12	Culbuteur de fin de sens
2.13	Culbuteur fin de course

2.14	Microcontacts d'opérateur
2.15	Indicateur digital de position
2.16	Galet de suspension porte
2.17	Patin de porte
2.18	Relais des phases
2.19	Contacteur de puissance
2.20	Transformateur de commande
2.21	Poules de renvoi
2.22	Canalisation électrique palière fixe
2.23	Roulette de coulissement cabine
2.24	Fusible de protection
2.25	Sabre
2.26	Garniture de frein du treuil
2.27	Bouton de réouverture de porte
2.28	Bouton de fermeture de porte
2.29	Bouton d'alarme
2.30	Dispositif de surcharge
2.31	Lampe LED
2.32	Contacteur de puissance
2.33	Moteur d'opérateur de porte
3 <i>Maintenance corrective niveau III (réparation et ou changement de pièces de rechange)</i>	
3.1	Tableau électrique de commande
3.2	Redresseur de courant
3.3	Kit complet dispositif d'alarme
3.4	Carte électronique de manœuvre
3.5	Opérateur complet de porte
3.6	Variateur de fréquence
3.7	Limiteur de vitesse
3.8	Câble de limiteur de vitesse
3.9	Système de parachute
3.10	Carte de variation de vitesse
3.11	Bobinage du moteur électrique
3.13	Bobine de frein du treuil

Le titulaire est tenu de fournir au maître d'ouvrage des comptes rendus décrivant les détails de ces interventions correctives comme suit :

- 1- **Compte rendu d'incident** : établi après chaque intervention corrective et qui mentionne les

informations suivantes :

- la date et l'heure d'intervention ;
- les coordonnées du donneur d'ordre ;
- la cause de l'intervention ;
- le détail de l'intervention ;
- la ou les pièces remplacées et leur provenance.

2- **Compte rendu trimestriel** établi à la fin de chaque trimestre : Les interventions réalisées au cours du trimestre font l'objet d'un compte rendu trimestriel donné par le titulaire du marché (mis en forme et édité par traitement de texte standard). Figurent notamment les remarques et observations relatives à l'état des installations et équipements objets du marché, ainsi que le récapitulatif des interventions et les suites données aux contrôles et vérifications effectuées. Une réunion d'exploitation et de coordination, réunissant le responsable technique du titulaire, le

Maitre d'ouvrage et toute personne pouvant les assister à leur demande, est tenue trimestriellement.

Une copie sous format électronique, du rapport de maintenance, doit être fournie par le titulaire.

Les interventions correctives seront réalisées comme suit :

Le titulaire s'engage sur appel du maître d'ouvrage à intervenir sur le site et à éliminer les pannes survenues dans les délais ci-après qui commencent à compter de l'appel du maitre d'ouvrage :

Ascenseur VIP situé au bâtiment A	
Nature du dysfonctionnement	Délai d'intervention
Dysfonctionnements majeur	1 heure
Dysfonctionnements mineurs	2 heures
Les autres ascenseurs situés aux bâtiments A et B	
Nature du dysfonctionnement	Délai d'intervention
Dysfonctionnements mineurs	12 heures
Dysfonctionnements majeurs	2 heures
Blocage des personnes à l'intérieur de l'ascenseur	30 min

En cas de panne de plusieurs ascenseurs, la priorité sera donnée à L'ascenseur VIP situé au bâtiment A. Quant aux autres ascenseurs leur ordre de priorité de réparation sera décidé en concertation avec le maitre d'ouvrage.

ARTICLE 34 : BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

N° de prix	Désignation des prestations	Unité de compte	Quantité	Prix unitaire en dirham (hors TVA) en chiffre	Prix total annuel en dirham (en chiffres)
1	Maintenance préventive des ascenseurs	Intervention	12		
2	Intervention curative niveau 1	Intervention	30		
3	Intervention curative niveau 2	Intervention	20		
4	Intervention curative niveau 3	Intervention	16		
TOTAL HORS TAXE					
TAUX TVA (20%)					
TOTAL TTC					

Fait à.....le.....

Signature et cachet **du concurrent**

Le reste est sans changement



RC

Page de garde :

.....
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 4/2021/DRAGSI

Du 09/09/2021 à 11 heures

Le reste est sans changement

.....
ARTICLE 7 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

-
- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
 - Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;

Le reste est sans changement

Modèle d'acte d'engagement

A - Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert, "sur offres de prix" n°4/2021/DRAGSI du **09 septembre 2021** à 11 heures.

le reste est sans changement

Le Chef de Division des Affaires
Général
Signé : FATIMA RHARIF